



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : PATRIMOINE**Restructuration des espaces de travail de la bibliothèque municipale bâtiments dit « Godrans » – Mission de maîtrise d'œuvre - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre – Demande de permis de construire – Demandes de subventions**

Les services internes ainsi que la bibliothèque patrimoniale et d'étude - et la bibliothèque du centre-ville jeunesse - occupent un bâtiment patrimonial important pour l'histoire dijonnaise et largement protégé au titre des Monuments historiques. Il s'agit en effet de l'ancien collège jésuite aménagé à partir de la fin du 16^e siècle et tout au long du 17^e siècle. Pendant la période jésuite et après l'expulsion de la Compagnie de Jésus, plusieurs bibliothèques, à l'architecture typique des 17^e et 18^e siècles, ont été aménagées, permettant aujourd'hui encore de cheminer à travers un parcours chronologique dans l'architecture du savoir : salle des Devises en forme de nef tout en haut du bâtiment pour le 17^e siècle, salle Boulemier sur le modèle de la bibliothèque royale pour le 18^e siècle, salles du Globe et du Tombeau aménagées après la Révolution française, ancienne chapelle transformée en salle de lecture en 1909.

Le programme municipal 2020-2026 prévoit la poursuite des rénovations du site dit « des Godrans » dans la continuité de travaux menés depuis plusieurs années. En effet, des chantiers de rénovation du bâti, à des fins d'amélioration des conditions de travail, d'amélioration des conditions de conservation et de valorisation de cette architecture ancienne, ont été régulièrement menés. Des travaux sont en cours de finalisation qui permettent notamment la remise en état de la salle du Tombeau, lieu de conservation des fonds d'État de livres imprimés anciens des 16^e au 19^e siècle.

Aujourd'hui, la vétusté et le manque de fonctionnalité des corps des bâtiments autour de la cour du 7 rue de l'école de droit, impliquent une réorganisation des espaces de travail dit « des Godrans ».

Cette réorganisation a plusieurs objectifs :

- Améliorer les conditions de travail interne (adaptation, lumière, confort thermique, praticité) ;
- Faciliter la rationalisation des méthodes de travail ;
- Tester de nouvelles méthodes d'organisation du travail ;
- Respecter le caractère patrimonial des espaces.

En 2022-2023 une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage a été menée par les cabinets Espaces compris et Archiducs et a permis d'aboutir à un programme décrivant les travaux et aménagements nécessaires.

Ce programme est phasé de 2024 à 2026, selon un déroulé précis pour éviter toute interruption de service. Il prévoit la libération d'un bâtiment vétuste et non fonctionnel, la transformation du hall de jonction en un espace de stockage et la création d'une circulation intérieure en rez-de-chaussée de bâtiment. Ainsi, 26 postes de travail seront répartis dans les espaces réaménagés des autres bâtiments.

Les travaux préalables à ce projet ont eu lieu en 2023 et ont permis de redonner un caractère historique à la salle dite Eiffel, non protégée au titre des Monuments historiques mais dont le caractère 19^e a été préservé. Cet état d'esprit de respect du contexte architectural sera un fil conducteur du projet.

Trois niveaux d'intervention ont été déterminés en fonction de l'état des bâtiments et des besoins fonctionnels :

- le premier niveau concernera 320 m² et consistera en un aménagement complètement repensé ;
- le second niveau portera sur 406 m² et sera une reconfiguration des espaces, avec si possible réutilisation des mobiliers et matériels existants ;
- le troisième niveau est une réorganisation des espaces d'une superficie de 98 m², avec réutilisation de l'existant.

Pour piloter cette opération, il est proposé de désigner un maître d'œuvre en organisant une consultation pour un marché à procédure adaptée.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé à 750 000 € HT (valeur août 2023). Dans le contexte actuel de forte inflation, cette enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'une révision de prix jusqu'à la fin prévisionnelle du chantier.

Le financement est prévu comme suit :

- subvention État : 30 % pour les travaux et le mobilier et 50 % pour l'informatique.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de restructuration des espaces de travail de la bibliothèque (bâtiment dit « Godrans ») ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 750 000 € HT (révisions de prix et estimations des aléas techniques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre et toute autre procédure permettant la réalisation de l'opération ;
- **d'autoriser** le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN